COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs:

Paule BERGES à Elisabeth MEDARD Michel NOUSSITOU à Pierre CASABONNE Claude LACOUR à Michel CONTOU-CARRERE Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET Jean LASSALLE à Jacques MARQUEZE Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Denise MICHAUT Maïté POTIN à André LABARTHE Valérie SARTOLOU à Michel ADAM à

Anne BARBET Marylise GASTON Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE Dominique FOIX à Henriette BONNET Cédric PUCHEU à Lydie CAMPELLO Aurélie GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants: Didier ISSON

suppléant de

Patrick MAUNAS

Absents:

Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre

CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 29-180322-DEV-

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE **OLORON Ste MARIE**

PEPINIERE D'ENTREPRISES : LOCATION TEMPORAIRE D'UN BUREAU

M. AURISSET précise que Monsieur Mickaël CAMPION, gérant de la société CSTI (Chaudronnerie, Soudure, Tuyauterie et Inox) située au parc d'activités P Lanneretonne, va réaliser des travaux de réhabilitation de ses locaux consistant au réaménagement des bureaux et à la réfection de la façade du bâtiment.

Il est en recherche d'une solution de relogement de son service administratif le temps des travaux, pour une durée de deux mois maximum (mars/ avril 2018).

La proximité de la pépinière d'entreprises, qui dispose de quatre bureaux disponibles, lui permettrait de poursuivre son activité dans de bonnes conditions. Aussi, il a sollicité par courrier, à titre exceptionnel, la location provisoire d'un bureau.

Cette location pourrait être fixée au tarif en vigueur, soit 190,80 € HT (228,96 € TTC) par mois comprenant un loyer mensuel de 100,80 € HT et un forfait service mensuel de 90 € HT pour l'accès aux espaces communs, le chauffage et l'électricité.

Ainsi, il est proposé de signer une convention de location d'un bureau pour une durée maximum de deux mois.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le présent rapport
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la société CSTI et à réaliser les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Affiché le 03 d. 18

Suivent les signatures

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE